

Tribune – 09 juin 2021

Le contrôle technique fête ses 30 ans

Une véritable avancée citoyenne

Souvent critiquée, l'obligation réglementaire du contrôle technique s'est imposée au fil des années comme une véritable avancée citoyenne. Sécurisation de la route, des transactions automobiles et protection de l'environnement ont marqué ces 30 premières années commémorées le 18 juin prochain par les réseaux Auto Sécurité et Sécuritest, acteurs historiques du marché membre du groupe SGS et aujourd'hui n°1 du contrôle technique en France. L'occasion aussi de se positionner sur les prochains défis à relever alors que la mutation technologique du parc automobile est enclenchée.

C'est l'arrêté du 18 juin 1991 qui impose en France les premiers contrôles techniques obligatoires et périodiques au 1^{er} janvier 1992. Objectif : lutter contre l'insécurité routière qui culmine alors à près de 10.000 morts par an et commencer à contrôler l'évolution de la pollution des véhicules tout au long de leur vie.

Le gouvernement choisi de réglementer la profession en la déléguant à des acteurs privés placés sous tutelle de l'Etat via un rattachement au Ministère de l'industrie et des transports à l'époque (Ministère de la transition écologique et solidaire aujourd'hui). Ceux-ci officient exclusivement sous agrément (préfectoral pour chaque centre et chaque contrôleur, et ministériel par réseau). A ce jour, plus de 6400 centres en France opèrent, majoritairement sous la bannière de réseaux dont le groupe SGS avec ses marques Auto Sécurité – Sécuritest (1963 centres - 31% du marché français). Le secteur emploie 18.000 contrôleurs mais se trouve en déficit chronique de recrutement.

D'abord réalisé exclusivement à l'occasion des transactions de véhicules, le contrôle technique est aujourd'hui devenu obligatoire au bout de 4 ans après l'achat d'un véhicule particulier neuf puis renouvelé tous les 2 ans (les véhicules utilitaires légers étant soumis à un contrôle annuel supplémentaire des émissions polluantes). Depuis la réforme majeure de mai 2018, 133 points sont contrôlés concernant l'identification du véhicule, le freinage, la direction, la visibilité, l'éclairage, la liaison au sol, la carrosserie, les équipements, les organes mécaniques, la pollution et le niveau sonore.

Un bilan humain et environnemental conséquent

Par son action de vérification et de prévention, le contrôle technique est un des facteurs qui a contribué à **réduire l'accidentologie routière** depuis 30 ans, même si d'autres mesures gouvernementales ont également été décisives (port obligatoire de la ceinture de sécurité à l'arrière, radars automatiques, etc.). Aujourd'hui, les routes sont 3 fois plus sûres qu'en 1991 !

Et la pollution du parc automobile est contrôlée et suivie en permanence. La **protection de l'environnement** fait en effet partie des objectifs prioritaires du contrôle technique. Nettement renforcée lors de la réforme de mai 2018 et juillet 2019 (contrôle des émissions polluantes sur les véhicules diesel), l'objectif est de vérifier que tout au long de sa vie, une voiture conserve les mêmes niveaux d'émissions de particules (ou évolue dans des proportions acceptables) que lors de son homologation en sortie d'usine.

Post covid, les prochains enjeux ?

Comme un marqueur de changement, la crise sanitaire Covid-19 a secoué la profession. Même si celle-ci a fait preuve d'une forte mobilisation et d'une incroyable résilience (plus de 20 millions de contrôles techniques périodiques en 2020, soit +2,17% vs 2019), de nouveaux enjeux se font plus prégnants.

A commencer par celui de **la transition écologique**. Si la réglementation se veut toujours plus stricte concernant les émissions polluantes, une vraie réflexion est à mener sur le rôle du contrôle technique comme potentiel relais de cette transition avec des questions clés. Dans cette approche, quelle est la meilleure des politiques : celle qui vise à encourager le renouvellement fréquent du parc automobile ou celle qui favoriserait la durabilité de celui-ci par un entretien régulier ? Par son suivi périodique du niveau de pollution d'une voiture, pourquoi la profession n'est-elle pas habilitée à émettre les vignettes Crit'Air dont l'usage va se généraliser dans nos villes (déploiement annoncé des zones à faibles émissions) ? Comment mettre à profit le formidable maillage du territoire effectué par les centres de contrôle (ex : un centre en moyenne tous les 17 km chez Auto Sécurité et Sécuritest) au service d'un engagement sociétal et environnemental de proximité et plus fort ? L'expérimentation du label « Commerçant responsable » réalisée en ce moment même par le Groupe SGS s'inscrit d'ailleurs dans cette approche.

Le second bouleversement majeur est **technologique** et pour demain... Les dernières études estiment que les ventes de véhicules hybrides deviendront légion dès 2025 et 2030 marquera l'avènement du tout électrique. Une mutation que la profession doit intégrer dès aujourd'hui, tant en termes de compétences que d'équipements. Un travail déjà initié dans les réseaux Auto Sécurité et Sécuritest.

Leviers d'accompagnement de ces mutations, la **transition numérique et la digitalisation de la profession** sont en marche, que ce soit dans les applications métiers, dans la formation des contrôleurs, dans la relation client ou au sein même des réseaux.

Le contrôle technique doit enfin veiller à **emmener tous les usagers de la route vers plus de sécurité et moins de pollution**. En avril dernier, de nouvelles mesures ont été mises en place pour lutter contre la fraude au kilomètre (lors de la vente d'un véhicule). Mais certains leviers pourraient encore être imaginés et activés.

Ainsi, si en 30 ans le contrôle technique s'est construit et imposé comme un véritable service d'intérêt public, les prochaines décennies seront décisives sur la réussite de la transition technologique et écologique qui vont bousculer notre rapport à l'automobile, dont chacun sait qu'il est particulièrement émotionnel.

Contact presse : Miguel Paulic – miguel.paulic@sgs.com

A propos d'Auto Sécurité : 1^{er} né sur le marché du contrôle technique automobile, le réseau AUTO SECURITE compte aujourd'hui 916 centres sur l'ensemble du territoire et les DOM. En 2020, 1835 contrôleurs ont réalisé plus de 3.603.000 contrôles obligatoires.
www.autosecurite.com

A propos de Sécuritest : SECURITEST assure aux automobilistes un service de proximité et de grande qualité grâce à ses 2.094 contrôleurs agréés répartis dans 1044 centres de contrôle. En 2020, le réseau SECURITEST a réalisé plus de 4.173.000 contrôles obligatoires.
www.securitest.fr

A propos de SGS : Leader mondial de l'inspection, du contrôle, de l'analyse et de la certification. Reconnue comme la référence mondiale en termes de qualité et d'intégrité, SGS emploie plus de 97 000 collaborateurs, et exploite un réseau de plus de 2600 bureaux et laboratoires à travers le monde. www.sgsgroup.fr

Par ailleurs en France, SGS est un acteur majeur de la sécurité routière. Avec les réseaux SECURITEST et AUTO SECURITE, SGS est le n°1 du contrôle technique automobile, avec près de 2000 centres de contrôle. SGS France est également agréé par le Ministère, depuis le 23 mai 2016, pour faire passer l'examen du Code de la route sur tout le territoire et dans les DOM-TOM dans plus de 600 centres. Avec ObjectifCode, SGS offre aux candidats de la France entière la possibilité de s'inscrire soit en candidat libre, soit via leur auto-école via sa plateforme interactive www.objectifcode.sgs.com